

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ
HUDA Asile.com

Pôle asile et intégration des réfugiés

DIACONAT PROTESTANT

97 rue Faventines 26000 VALENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

HUDA 26 Asile.com

Synthèse.....		4
I. I.Présentation du HUDA Asile.com		6
1. Les missions de l'HUDA.....		6
2. Un établissement réparti sur trois sites.....		7
3. Un nombre de places en extension en 2023		8
4. Nuitées 2023 et taux d'occupation		9
II. II.Présentation des trois services		
10		
1. Les trois équipes de l'HUDA.....		10
2. Le parc de logements		11
III. III.Les personnes accueillies		
14		
1. Nombre de personnes et ménages accueillis en 2023.....		14
2. Entrées/sorties, temps de séjour et taux de rotation		14
3. Typologie des publics (composition familiale)		16
7. Accueil par site		22
IV. IV.L'accompagnement du public accueilli		
22		
1. L'accompagnement global.....		22
2. L'accompagnement juridique.....		29
3. L'accompagnement des réfugiés.....		31
4. Les personnes déboutées		33
V. V.Les activités bénévoles		
34		
VI. VI..... Perspectives		
36		

Synthèse

En 2023, l'Hébergement d'Urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) de l'association Diaconat protestant Drôme-Ardèche a mis en œuvre une extension de sa capacité d'accueil, avec l'ouverture de 28 places supplémentaires sur le site de Montélimar. L'HUDA compte désormais 306 places disponibles.

L'ensemble des places ont été labélisées « pérennes » puisque le dispositif « hôtel » a été supprimé, néanmoins les personnes restées hébergées sur le site hôtelier de Portes-lès-Valence. En octobre 2023, un accord a été passé avec l'hôtelier afin que des travaux soient engagés courant 2024 dans plusieurs chambres notamment, afin d'augmenter l'espace disponible pour les foyers accueillis.

A l'origine, les HUDA ont été créés par l'état pour accueillir essentiellement les candidats à la demande d'asile aux durées théoriques de séjour les plus courtes (Dublin, procédures accélérés). Or, en 2023, la durée de séjour à l'HUDA du Diaconat est en moyenne d'un an, soit une durée équivalente à celle constatée par le CADA 26 sur la même période.

Ce rapport présente plus précisément les activités de l'HUDA 26 Asile.com sur ses trois sites, Valence, Portes-lès-Valence et Montélimar.

Synthèse 2023 en chiffres

Le dispositif



3 équipes sur 3 villes : Valence, Portes-lès-Valence, Montélimar

17 salariés

11 bénévoles

306 places (+10%)

91586 nuitées



35 appartements en diffus

2 maisons

34 chambres ou studios
en collectif et semi-collectif



Les personnes accueillies



232 ménages présents, soit **462 personnes**

Dont 99 ménages et 192 nouvelles personnes accueillies en 2023

279 adultes et **183 enfants**

98 familles et **131 personnes isolées.**

109 femmes et **175 hommes** (adultes)



Accompagnement Asile



106 ménages pendant leur procédure Dublin,

83 ménages pendant la phase OFPRA

55 ménages en cours de recours CNDA

Le temps de **séjour** moyen (des personnes sorties en 2023)

est de **12 mois**



I. Présentation du HUDA Asile.com

1. Les missions de l'HUDA

L'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) est un établissement du **pôle Asile** du Diaconat Protestant. Celui-ci est réparti de manière territoriale sur les villes de Valence, Portes-lès-Valence et Montélimar.



Première journée du Pôle Asile du Diaconat aux Amanins

L'HUDA héberge des demandeurs d'asile orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Le développement des sites HUDA de Portes-lès-Valence et Montélimar font suite à la fermeture du site d'Alex (CAO).

Les personnes accueillies sont des personnes isolées, et des familles ayant déposé une demande d'asile. Cet hébergement est temporaire, et relatif au temps d'instruction des demandes d'asile. Il accueille prioritairement des personnes en procédure Dublin, avant des transferts éventuels selon les étapes de leur procédure. L'hébergement peut durer jusqu'à 6 mois après l'obtention du statut de réfugié le cas échéant.

Les service HUDA répondent à la mise en œuvre des **missions** précisées dans l'arrêté du 15 février 2019 : « relatif aux cahiers des charges des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile ». Ses missions sont :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridique
- L'accompagnement sanitaire et social
- Le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif
- L'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

Pour réaliser ces missions, les professionnels proposent des temps de permanences pour le courrier, des rendez-vous au bureau, réalisent des visites à domiciles, des accompagnements vers les partenaires et services extérieurs, et restent en contact régulier par le biais téléphonique et mail (messages, WhatsApp) avec les personnes accompagnées.

2. Un établissement réparti sur trois sites

L'HUDA du Diaconat Protestant gère au total **306 places « pérennes »** réparties en Drôme sur les communes de Valence, Portes-Lès-Valence et Montélimar :

- 145 places au sein de 22 appartements diffus à **Valence et Bourg-lès-Valence** ainsi qu'une maison accueillants 4 foyers.
- 60 places à l'hôtel Valence Sud ainsi que situé 12 places au sein de 3 appartements diffus à **Portes-lès-Valence** en périphérie de Valence.
- 61 places puis 89 places au sein de 14 appartements diffus à **Montélimar** et un bâtiment semi-collectif composé de 9 studios, suite à l'extension de 28 places en aout 2023



3. Un nombre de places en extension en 2023

En 2023, le nombre de places a évolué de 278 places à **306 places à l'été 2023**, soit une **augmentation de 10% de la capacité**. L'extension a été retardée à plusieurs reprises au cours de l'année par les retards pris sur le chantier de rénovation du bâtiment du Fust.



Suite à la confirmation de l'extension de 28 places, les appartements captés pour héberger les personnes accueillies le temps des travaux ont été conservés. 19 places ont ouvert dans le bâtiment du Fust rénové, 8 places dans deux nouveaux appartements captés à l'été, et une place a été récupérée après le départ d'un hébergé qui était seul dans sa chambre pour des raisons de santé.



Inauguration lors de la réouverture du Fust

4. Nuitées 2023 et taux d'occupation

En 2023, l'établissement HUDA a réalisé 91 586 nuitées.



Soit un taux d'occupation de 90 % sur l'année.

Plusieurs causes expliquent la vacance constatée :

- Le retard des travaux du fait des entreprises dans les locaux du Fust
- Le temps d'orientation et d'accueil des nouveaux hébergés suite aux sorties
- La vacance liée à la rénovation ou l'indisponibilité temporaire des logements
- Les places bloquées pour enfant à naître

II. Présentation des trois services

1. Les trois équipes de l'HUDA

Les équipes salariées sont composée de 17 personnes :

- **12 intervenants sociaux chargés de l'accompagnement des usagers : 5 professionnels sur Valence (4.8 ETP), 4 à Montélimar (3.6 ETP) et 3 à Portes-lès-Valence (2.8 ETP)**
- **2 techniciens de maintenance (2 ETP, 1 pour valence et 1 pour Portes-lès-Valence et Montélimar)**
- **2 cheffes de service (0.65 ETP pour valence + 1ETP pour Montélimar et Portes-lès-Valence)**
- **1 secrétaire (0.50 ETP) dont le poste est basé à Valence à la SPADA.**

La direction du pôle Asile est composée d'un directeur et d'un directrice-adjointe.

En complément et en soutien du travail d'accompagnement des équipes, une équipe de bénévoles s'est développée sur les sites de Portes-lès-Valence et Montélimar pour des activités de cours de français, animation pour enfants, adolescents (cours de soutien) ou adultes, accompagnement individuel, etc. Ces activités fluctuent selon les souhaits et compétences des bénévoles présents dans l'équipe.

En 2023, 11 bénévoles ont contribué à l'activité des deux sites de Montélimar et Portes-Lès-Valence.

A Valence, l'équipe a déménagé en fin d'année 2022, dans des nouveaux locaux installées rue Gangloff à Valence. Cette année a donc été placée sous le signe de l'adaptation à ce nouveau cadre de travail. Une nouvelle cheffe de service, qui a aussi en charge la SPADA et la mise à l'abri, a été recrutée à partir d'aout 2023, après une absence de chef de service pendant 3 mois. L'équipe propose des temps de permanences de courrier deux matinées par semaine. L'éloignement, bien que relatif, avec le centre de santé qui est localisé au siège de l'association, a nécessité de revoir l'organisation. La prise de rendez-vous au centre de santé nécessite plus d'anticipation et aussi des déplacements en voiture. Les nouveaux bureaux rue Gangloff sont plus

spacieux et agréables que les anciens situés au siège, proches des partenaires, mais il manque actuellement une salle pour organiser des temps collectifs avec les usagers.

A **Portes-lès-Valence**, l'équipe est installée au sein même de l'hôtel qui accueille la majorité des demandeurs d'asile accueillis à Portes-lès-Valence, puisque quatre chambres sont aménagées en bureaux. L'équipe est composée de trois travailleurs sociaux et d'un agent de maintenance et un chef de service en commun avec l'équipe de Montélimar. La présence des bureaux à proximité des chambres des personnes hébergées ce qui présente des avantages et des inconvénients. L'année a été marquée par des mouvements nombreux dans l'équipe : remplacement pour congé maternité puis retour de la salariée à 80%, départ d'une autre travailleuse sociale qui était à la création du dispositif. En fin d'année, la pratique de permanences d'accueil libre a été mis à l'essai pour limiter les interférences liées aux sollicitations non-urgentes des personnes hébergées. Cette organisation a permis de mieux gérer les rendez-vous importants tels que la préparation des récits d'asile.

A **Montélimar**, un quatrième poste de travailleur social a été ouvert en 2023 suite à l'extension du nombre de places et l'augmentation du nombre de personnes accompagnées. Les bureaux de l'équipe ont été conservés en centre-ville, tout en ayant un bureau partagé au sein du bâtiment semi-collectif du Fust. L'équipe a aussi beaucoup évolué avec le recrutement d'une nouvelle TS en CDD puis CDI, et d'une autre pour un congé maternité et enfin d'une troisième TS lors d'un départ en congé maternité. L'équipe s'est réorganisée pour proposer quotidiennement des temps de permanence d'accueil libre dans les bureaux de l'équipe ou dans le bureau partagé du Fust.

2. Le parc de logements

Le parc de logement de l'HUDA est composé de **35 appartements en diffus, 2 maisons, et 34 chambres d'hôtel ou studios en collectif et semi-collectif.**

En 2023, le parc de logement HUDA est devenu **pérenne à 100%** avec le passage de l'hôtel situé sur la commune de Portes-lès-Valence de « dispositif hôtel » à « dispositif pérenne ». L'ensemble des logements sont meublés et aménagés par le Diaconat en

vue de l'accueil de personnes nouvellement arrivées sur le territoire français et en fonction des typologies de famille orientées par l'OFII.

a. Valence

L'HUDA de Valence héberge les foyers en demande d'asile au sein de 22 appartements diffus à Valence et Bourg-lès-Valence ainsi qu'une maison accueillant jusqu'à 4 foyers.

La plupart des foyers accueillis vivent en cohabitation avec au moins 1 autre foyer. Sur cette année 2023, il a été fait le choix de se séparer de certains logements trop vétustes mais aussi de capter des nouveaux logements pour que les familles disposent de plus d'espace à vivre afin d'améliorer les conditions d'hébergement et de mieux vivre ensemble. Chaque famille dispose d'une chambre ou deux selon la composition ; les espaces communs sont mutualisés. Concernant les plus grandes familles, entre 8 et 10 personnes, elles disposent presque toujours d'un logement individuel.

Il serait aussi nécessaire de se doter d'au moins un hébergement adapté pour les personnes à mobilité réduite (PMR). En effet, nous avons 2 familles avec un enfant souffrant de poly handicap et le fauteuil roulant adapté ne peut entrer dans le logement.

b. Portes-lès-Valence

Le parc logement du site de Portes-lès-Valence est composé de 25 chambres situées au rez-de-chaussée et 1^{er} étage de l'hôtel Valence Sud, ainsi que de 3 appartements T3 et T4 en diffus en centre-ville.

En 2023, suite à l'arrivée de deux autres dispositifs gérés par le Diaconat au sein de l'hôtel, la salle collective initialement réservée au petit déjeuner de l'hôtel a pu être conventionnée et ouverte pour les repas et activités du public hébergé. La fin de la cohabitation avec des clients d'hôtel a ouvert de nouvelles possibilités d'usage au sein de l'hôtel, mais la cohabitation de nouveaux publics n'a pas été sans challenge. Les moyens



logistiques ont pu s'adapter, autant que possible, comme par exemple l'accès aux machines à laver et les points de réchauffe ont été carrelés et rénovés.

En octobre 2023, un accord a été passé avec l'hôtelier afin que des travaux soient engagés courant 2024 pour améliorer les conditions d'accueil.

En diffus la vente d'un des appartements dont nous étions locataires nous a contraint à capter un nouveau logement à Portes-lès-Valence et à déménager les personnes hébergées.

c. Montélimar

Début 2023, le site de Montélimar était composé de 1 maison T5, 12 appartements T3 et T4 loués à des propriétaires privés et situés en centre-ville ou dans des quartiers proches, qui avaient été captés pour le temps des travaux suite à la rénovation du bâtiment du Fust.

Suite à l'extension, ce sont désormais 1 maison T5, 13 appartements T3 et T4 et un bâtiment de 9 studios partagés qui accueillent les personnes hébergées à Montélimar. Avec la réouverture du Fust, l'équipe de Montélimar a pu allier accompagnement en diffus et en semi-collectif. Le choix d'une mixité de public, familles mono-parentales et personnes isolées, et la taille raisonnable du petit collectif ville (9 studios, 19 places) entièrement rénové en centre, permet de proposer un cadre de vie appréciable.

Façade du Fust



Vue depuis les chambres



III. Les personnes accueillies

1. Nombre de personnes et ménages accueillis en 2023



En 2023, l'HUDA a hébergé **232 ménages, soit 462 personnes.**

	2023	2023
	Ménages	Personnes
VAL	71	220
PLV	61	110
MTL	100	132
Total	232	462

Montélimar accueille le plus grand nombre de ménages, mais Valence accueille le plus grand nombre de personnes en raison des différences des compositions familiales des publics accueillis.

2. Entrées/sorties, temps de séjour et taux de rotation

Nouveaux ménages et personnes accueillies 2023

192 nouvelles personnes soit 99 ménages ont été accueillis en 2023.

nouveaux ménages



■ VAL ■ PLV ■ MTL

L'accueil des nouveaux ménages s'est fait pour moitié à Montélimar, et pour un quart à Valence et un quart à Portes-lès-Valence.

Entrées	Ménages	Personnes
VAL	25	78
PLV	21	41
MTL	53	73
Total (personnes)	99	192

A Montélimar, l'accueil des nouveaux ménages a été exceptionnel du fait de l'extension, mais aussi par la présence d'hommes isolés davantage sujets aux transferts Dublin qui ont se sont intensifiés en fin d'année 2023. Cette activité accrue

a engendré un travail intense de préparation des kits d'arrivées, d'accueil en gare, et d'évaluation des situations, sans compter des dépenses supplémentaires (kits, clefs, réparations, etc.).

Il n'est pas rare que l'accueil de nouvelles personnes hébergées soit le fruit d'un accroissement de la composition familiale, soit par l'accueil d'un conjoint rejoignant qui dépose une demande d'asile, soit par l'arrivée d'un bébé dans le foyer.

A l'hôtel de Portes-lès-Valence, six enfants sont nés en 2023, dont 5 au cours du séjour de leur(s) parent(s) à l'HUDA.

Ménages sortants 2023 et taux de rotation

A l'inverse, **167 personnes soit 87 ménages sont sortis** de l'HUDA.

En toute logique, les entrées et sorties sont équilibrées à l'exception de Montélimar où les 28 places supplémentaires provoquent un déséquilibre entre les entrées et les sorties.

Sur l'établissement de l'HUDA, le turn-over des familles sur les différents services est d'environ 50% par an. Ce qui représente pour les équipes un aspect logistique important dans leur travail ceci afin de remettre à disposition le logement dans le DNA. Il est souvent nécessaire de réadapter l'ameublement notamment au niveau de la literie et cela dans un temps restreint car il est demandé de remettre à disposition de l'OFII le logement dans les 5 jours suivant la sortie de la famille sortante.

Les causes de sortie sont notamment :

- Fin de la procédure d'asile (déboutés ou réfugiés)
- Transfert Dublin
- Transfert vers un CADA suite à la requalification du foyer
- Abandon d'hébergement ou exclusion

Temps de séjour à l'HUDA



En 2023, en moyenne, le **temps de séjour à l'HUDA des personnes sorties en 2023 était de 12 mois**, avec des durées très variables selon que la personne fait l'objet d'un transfert exécuté Dublin (quelques mois) qu'elle fait un recours CNDA et obtient le statut de réfugié (jusqu'à 3 ans).

On observe donc, paradoxalement, un temps de séjour équivalant à celui observé en CADA. En effet, seuls 5 à 10% des transferts Dublin sont mis en œuvre (chiffres nationaux), ce qui engendre un temps de séjour bien plus long que pour les personnes qui ne sont pas passées par la procédure Dublin.

Les modifications du logiciel DNA qui impacte le rythme de travail :

Dans le cadre d'une amélioration du logiciel de suivi DNA, un nouveau module de déclaration de places a été mise en place par l'OFII à compter du 2 novembre 2023. Toute indisponibilité ou sous occupation des hébergements doit être justifiée à l'appui de document. Cela représente une vigilance et une réactivité plus accrues pour les chefs de service en charge de ces déclarations.

L'objectif de l'OFII est de favoriser un accueil plus rapide et les dates d'accueil sont désormais imposées aux opérateurs.

Cette année, plusieurs familles requalifiées en procédure normale ont pu bénéficier d'une orientation vers les CADA de la région auvergne Rhône alpes, ce qui était rarement le cas les années précédentes.

3. Typologie des publics (composition familiale)

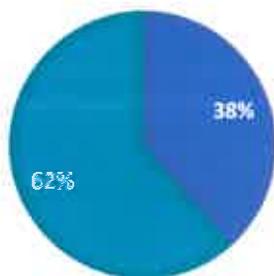
En 2023, l'HUDA a accompagné **98 familles** avec enfants représentant 331 personnes, et **131 personnes isolées**.

Répartition familles / isolés

L'HUDA accueille une majorité de ménages isolés (57%), mais une large majorité de personnes en familles (73%).

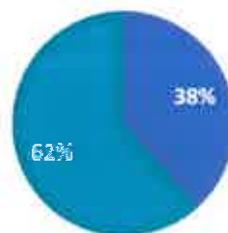
COMPOSITION FAMILIALE (MÉNAGES)

■ Femmes ■ Hommes

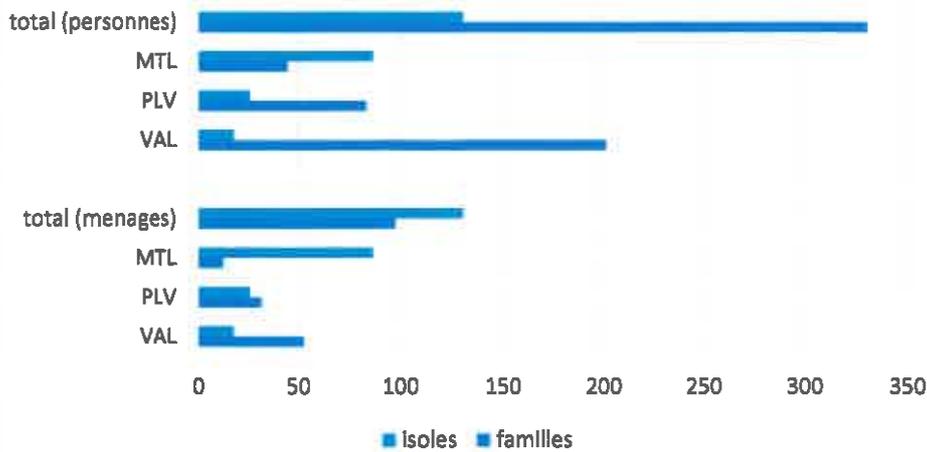


COMPOSITION FAMILIALE (PERSONNES)

■ Femmes ■ Hommes



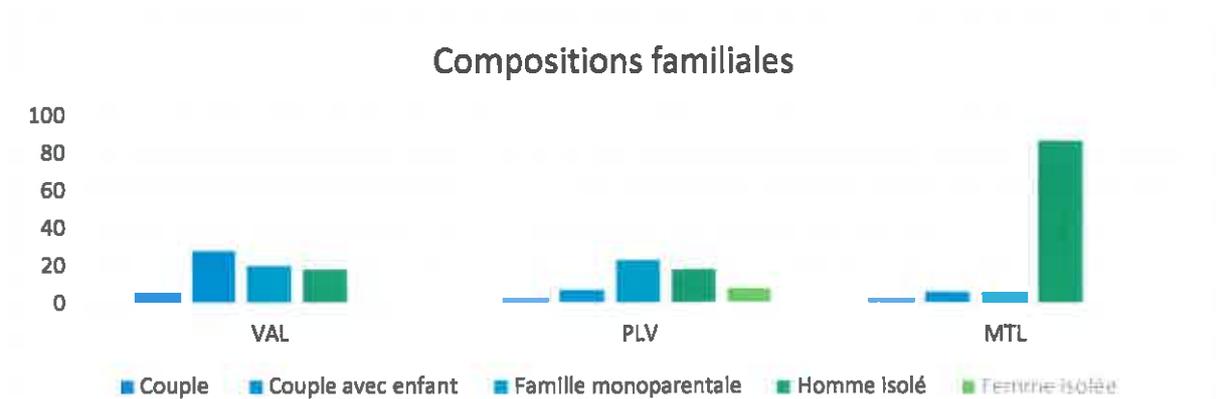
Ménages / personnes en 2023 par site



	Familles	Isolés
VAL	53	18
PLV	32	26
MTL	13	87
Total (ménages)	98	131
VAL	202	18
PLV	84	26
MTL	45	87
Total (personnes)	331	131

Compositions familiales

L'HUDA accueille tous types de compositions familiales (personnes isolées, couples avec ou sans enfants, familles monoparentales), avec cependant des différences par site.



Ménages	VAL	PLV	MTL	Total
Couple	5	2	2	9
Couple avec enfant	28	8	6	42
Famille monoparentale	20	22	5	47
Homme isolé	18	20	87	125
Femme isolée	0	9	0	9
	71	61	100	232

Le site de **Valence** héberge davantage de familles à grande composition familiale : de 4 à 10 personnes dans le groupe familiale. Il a été maintenu également 12 places pour un public d'hommes isolés qui vivent dans des cohabitations de 4 places.

Le site de **Montélimar** héberge principalement des hommes isolés, même si les familles sont de plus en plus représentées.

A **Portes-lès-Valence**, l'hôtel – lieu collectif avec la présence de l'équipe salariée - accueille principalement des femmes seules parfois enceintes et des femmes avec un ou deux enfants, alors que les hommes isolés sont accueillis en appartements diffus.

Familles monoparentales

La très grande majorité des familles monoparentales sont composées d'une femme avec un ou plusieurs enfants, et accueillies en collectif, semi-collectif ou colocation de familles.

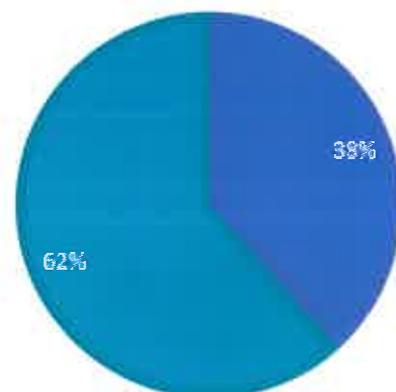
4. Typologie des publics (genre)

En 2023, parmi les adultes, **109 femmes et 175 hommes** ont été accueillis.

Genre (adultes)	Femmes	Hommes
VAL	56	52
PLV	39	28
MTL	14	95
Total (personnes)	109	175

GENRE

■ Femmes ■ Hommes



Hommes Isolés

Les hommes isolés sont accueillis en chambre partagée en colocation au sein d'appartements diffus. En 2023, l'accueil d'hommes isolés accueillis en chambre partagée a pris fin au sein de l'hôtel, du fait de la difficulté à faire cohabiter deux personnes orientées avec une vulnérabilité souvent psychique dans de petites chambres d'hôtel.

La majorité de l'accueil des hommes isolés est réalisé sur le site de Montélimar.

Femmes Isolés

Le site de Portes-lès-Valence est le seul à accueillir des femmes isolées, au sein du collectif. Certaines sont orientées en cours de grossesse et accouchent pendant leur séjour à l'HUDA.

5. Typologie des publics (âge)

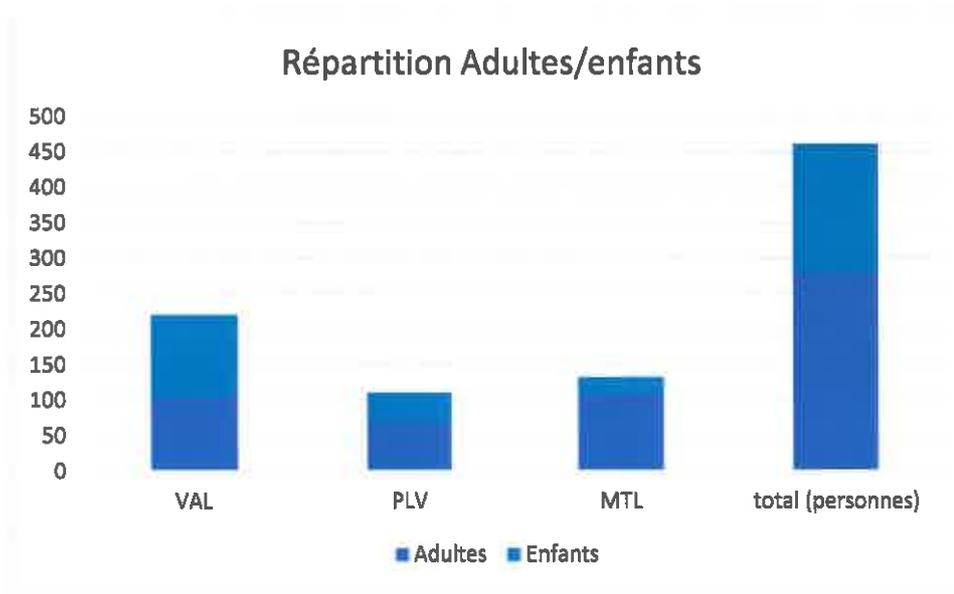
En 2023, **279 adultes** ont été accueillis et **183 enfants**.

L'HUDA accueille un public jeune. L'âge moyen des personnes hébergées est de **23 ans** (21 ans à Valence et Portes-lès-Valence et 28 ans à Montélimar).



Les **enfants** représentent **plus du tiers (39%)** des personnes accueillies par l'HUDA, principalement à Valence (53%) et Portes-lès-Valence (39%). A Montélimar, les enfants représentent 17%, une présence qui est en hausse.





L'âge moyen des mineurs est de 8 ans.

60 enfants de 0 à 4 ans ont été accueillis en 2023, dont 26 à l'hôtel de Portes-lès-Valence. L'accueil d'enfants nouveau-nés ou très jeunes relève d'un accompagnement complexe et demande des moyens adaptés pour proposer des conditions d'accueil favorisant le développement de jeunes enfants. L'accès à des espaces communs sécurisés pour les jeunes enfants en cours d'acquisition de la marche, ou d'espaces et activités occupationnelles pour les vacances scolaires et temps off de la semaine, est une réflexion qui reste à mener.

6. Nationalités – langues

En 2023, **37 nationalités différentes** ont été accueillies, principalement d'Afghanistan, de Côte d'Ivoire, de Guinée et d'Albanie.

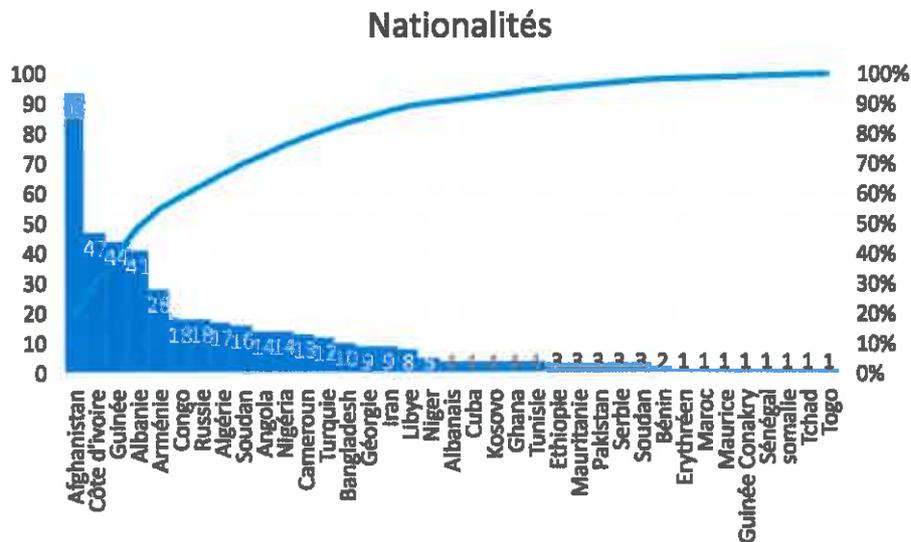
Nationalités



Avec Bing

La majorité des Afghans accueillis sont des hommes isolés, pour qui le temps de séjour a tendance à être plus court que pour les familles du fait de transferts Dublin davantage mis en œuvre.

Pour les Ivoiriens, la composition des foyers est souvent une famille monoparentale.



Les **3/4 personnes accueillies sont allophones**. Dans ce contexte, le recours à l'interprétariat est un outil d'accompagnement indispensable. L'interprétariat par téléphone est le plus souvent utilisé, avec un coût qui demeure important. En HUDA, il est donc limité à l'accueil (contrat de séjour), au récit, à la préparation du recours le

cas échéant, et lors de situations difficiles ou complexes (transferts, médiations, rappel du cadre d'accueil, situations médicales, ou troubles spatio-temporels).

7. Accueil par site

a. Valence

Le site de Valence accueille principalement des familles qui varient selon leur composition de 3 à 10 membres du même foyer. Nous avons 3 familles de 8 personnes au sein du service et plus de la moitié des familles est composé d'au moins 4 membres. Nous accueillons également 12 hommes isolés qui vivent en cohabitation de 4. Sur 220 personnes accueillies en 2023, 111 personnes sont des mineurs.

b. Portes-lès-Valence

Le site de Portes-lès-Valence accueille principalement sur le collectif des femmes originaires du continent africain seules ou avec un à deux jeunes enfants et en diffus des hommes isolés d'origine afghane.

L'accueil en collectif est particulièrement adapté à l'accueil de jeunes femmes enceintes ou de mères isolées. Les enfants sont scolarisés et pour certains peuvent bénéficier d'un accueil en crèche.

c. Montélimar

Le site de Montélimar accueille principalement des hommes en colocation. Un tiers des personnes accueillies en 2023 étaient des hommes isolés afghans (contre un quart en 2022), mais aussi du Bangladesh ou de la Guinée.

Les familles accueillies sont originaires d'Europe de l'Est, d'Angola ou encore d'Algérie. L'accueil en studio au Fust a favorisé l'arrivée de familles monoparentales de petite composition familiale, alors que les couples avec deux ou trois enfants sont accueillies en appartement diffus.

IV. L'accompagnement du public accueilli

1. L'accompagnement global

Accueil et domiciliation

Le service accueille tout au long de l'année de nouvelles personnes au sein des hébergements meublés, en veillant à optimiser le taux d'occupation étant donné le nombre important de personnes en attente d'orientation par l'OFII. Les personnes sont accueillies à la gare et installées dans leur hébergement. Celui-ci est meublé et un kit d'arrivée (hygiène, cuisine, alimentaire, ménage, literie) est mis à disposition pour chaque arrivée.

A l'HUDA, l'accueil est le moment d'une première évaluation des besoins urgents tels que le prochain rendez-vous du PRD (pôle régional Dublin), une éventuellement problématique santé, ou encore l'absence de ressources en attente du versement de l'ADA.

La domiciliation officielle des personnes hébergées est assurée à l'adresse du siège de l'association à Valence.

Les agents techniques jouent un rôle majeur dans l'entretien des hébergements et de leur équipement, en particulier au moment des rotations.

Les démarches administratives et l'accès aux droits

Les intervenants sociaux assurent l'accompagnement des demandeurs d'asile dans les démarches administratives et l'ouverture des droits dès que cela est possible. Les personnes accueillies doivent attendre le troisième mois de présence sur le territoire français pour solliciter l'ouverture de leurs droits auprès de la CPAM.

Selon les besoins du foyer, l'intervenant social mobilise un grand nombre de partenaires et acteurs : les CMS, CCAS, CIDFF, associations d'aide alimentaire, ASE, centres culturels, etc.

L'accompagnement à habiter le logement

Le vivre-ensemble est une préoccupation quotidienne. En effet, l'HUDA accueille, parfois avec une proximité certaine, des personnes de cultures, nationalités, caractères différents, qui doivent vivre ensemble le temps de leur séjour à l'HUDA.

La médiation fait partie des missions des intervenants sociaux et les soucis de ménages ou de dysfonctionnement de matériel cristallisent souvent les tensions.

A Portes-lès-Valence, l'année 2023 a été marquée par l'apprentissage de la cohabitation avec de nouveaux publics au sein du bâtiment.



Les réunions collectives sont un moment d'expression des difficultés logistiques et de cohabitation. Favoriser l'expression de la parole en public et avec un public allophone n'est pas simple.

La réouverture du Fust à Montélimar permet de renouer avec les temps collectifs.



L'équipe et les personnes habitantes de Portes-lès-Valence ont bénéficié d'une formation et sensibilisation aux risques incendie.

L'accompagnement au budget et aide alimentaire

Les demandeurs d'asile ont accès à la ressource financière ADA, d'environ 200 euros pour une personne seule + 100 euros par personne supplémentaire par foyer. L'hébergement est gratuit le temps de la demande d'asile, mais une caution, payable en plusieurs fois, est demandée à l'entrée pour prévenir les dégradations.

Les travailleurs sociaux des équipes accompagnent également les personnes dans leur quotidien, sur les questions de gestion du budget.

Sur la question financière en particulier, suite à la circulaire de la CNAF, depuis 2023, les référents familles aident les personnes à s'inscrire à la CAF dès leur arrivée pour que la rétroactivité s'applique (prestations sociales) lors de l'obtention d'une protection. Les Restos du cœur propose des colis pour un grand nombre de personnes hébergées. La gestion de la récupération des colis nécessite de réaliser des trajets parfois longs, par exemple depuis l'hôtel de Portes-lès-Valence vers Valence centre.

L'accompagnement à la parentalité

Les équipes accompagnent les parents dans l'accomplissement des formalités administratives relatives à la scolarisation de leurs enfants, mais aussi souvent dans l'apprentissage de la parentalité.

Lyinda : faire famille après l'exil et les traumatismes

En septembre 2021, Lyinda, une mère algérienne arrivée en France avec ses trois enfants adolescents, est orientée à l'HUDA de Montélimar. Elle a subi tout au long de sa vie et de son parcours migratoire les violences extrêmes des hommes sur elle et sur ses enfants. Comment, après avoir vécu tant de violences, retrouver une sécurité relative, sortir de l'urgence vitale et reprendre une place de mère étayante pour accompagner ses enfants vers une vie d'adulte ?

Pour accompagner la maman, l'équipe a choisi de partager la référence pour répondre aux multiples besoins de la famille : de jeunes garçons perdus et reproduisant parfois les comportements violents qu'ils avaient subi, une fille adolescente en manque de repères et pouvant parfois se mettre en danger, une mère épuisée, qui s'est depuis longtemps oubliée et qui craque au moindre obstacle.

Plusieurs partenaires ont été mobilisés : CMP adulte et enfants, soutien à la parentalité, soutien scolaire personnalisé avec le PRE, prévention à la santé et à la sexualité au CPF, plaintes pour agression et mise en danger... Petit à petit, brique par brique, les choses avancent.

En janvier 2023, Madame obtient une protection internationale à l'OFPRA. Cette décision positive est suivie d'angoisses nouvelles. Après deux ans d'accompagnement intensif, Madame peine à croire à son autonomie et sa capacité à gérer sa vie sans l'accompagnement bienveillant de l'équipe de l'HUDA. L'accompagnement s'est donc poursuivi : ouverture des droits, reconstruction narcissique, projection professionnelle, projection dans un logement autonome, mise en place d'un relai d'accompagnement local. Madame intègre un logement social 6 mois plus tard et reviens parfois nous rendre visite.

L'accompagnement à la santé

Les référents accompagnent les démarches d'ouverture des droits sociaux des demandeurs d'asile dès leur admission, ils informent les personnes hébergées sur le fonctionnement du système de santé et sur les actions de prévention dont ils peuvent bénéficier. Les personnes hébergées ont accès aux services du Centre de Santé de Valence géré par le Diaconat Protestant ou de l'Accueil Santé bénévole de Montélimar, où ils peuvent être reçus par différents personnels de santé (médecin, infirmière, psychologue, sage-femme), même lorsque les droits ne sont pas encore ouverts.

Avant l'ouverture de droits, les équipes travaillent également avec les PASS. Le Centre de santé du Diaconat protestant assure la coordination des parcours de santé complexe, autant que possible, pour Valence et Portes-lès-Valence. A Portes-lès-Valence, depuis 2023, une permanence de proximité de la médiatrice santé au sein de l'hôtel permet d'éviter aux personnes hébergées – et tout particulièrement les mamans de jeunes enfants – des trajets longs et fastidieux en bus jusqu'au centre de Valence.

L'accompagnement santé assuré par les équipes consiste également à orienter et accompagner vers de les différents acteurs de la santé des territoires (médecine de ville, hôpital, CMP, PMI, CAMESOP, etc.). Elles mènent également un travail de coordination, de mise en lien ou de médiation avec les partenaires pour une prise en charge globale prenant en compte la « dimension culturelle » et le parcours des personnes accueillies.

Les équipes assurent également des accompagnements pour prise en compte des besoins spécifiques d'enfants (troubles comportements, reconnaissance et accès à compensation du handicap, en travaillant avec les écoles, les CIO (évaluation par la psychologue).

Elles accompagnent également les personnes à monter des dossiers de demande de régularisation « étranger malade ». Il a été également à noter une augmentation des situations médicales complexes (cancers, personnes dialysés), en particulier à Portes-lès-Valence qui accueille régulièrement des personnes orientées sur vulnérabilité issues de la mise à l'abri du pôle Asile du fait, entre autre, des chambres disponibles : 3 chambres PMR, places nourrisson ou femmes seules.

Toma : enfant polytraumatisé accueilli à l'HUDA de Portes-lès-Valence

En décembre 2022, le petit Toma, 9 ans, et ses parents géorgiens, ont été accueillis dans une chambre PMR (personnes à mobilité réduite) à Portes-lès-Valence. Sans ressources internes médicales ou infirmiers, le dispositif HUDA est difficilement adapté aux besoins sociaux et médicaux de la famille.

Le fils du couple est atteint d'un polyhandicap, moteur et mental. Il a différents suivis, au CAMESOP, au centre hospitalier de Valence. Il se rend au CAMESOP deux fois par semaine, tous les lundis et mercredis, grâce à une ambulance car il est en fauteuil roulant et il est donc très difficile de le déplacer en transport en commun. Le SAMU est régulièrement appelé pour que l'enfant soit transporté à l'hôpital en raison de crises liés à sa situation de handicap. Ces urgences sont sources de stress fréquent pour l'équipe et la famille.

Celle-ci a été notifiée d'un rejet OFPRA le 21.12.2022 puis déboutée de la CNDA le 14.03.2023 et doit donc sortir de l'HUDA. La famille refuse l'ARV et se trouve dans l'attente d'une décision au sujet d'un titre de séjour pour raisons médicales pour leur fils Toma. Or c'est à cette période que la Préfecture met fin à l'accès à l'hébergement d'urgence 115 des personnes déboutées y compris vulnérable. L'équipe ne se résout pas à mettre à la rue un enfant polyhandicapé.

Une demande d'ACT (appartement en coordination thérapeutique) est acceptée, « hors les murs » dans un premier temps faute d'appartement ACT disponible. La famille sort de l'hébergement HUDA vers un hôtel du 115 (à titre dérogatoire) avec un accompagnement spécialisé ACT.

L'accès aux Loisirs et à la culture

L'année est parsemée de temps forts qui participent au bien-être des personnes accueillies.

Dans la salle collective de Portes-lès-Valence, les habitantes organisent régulièrement des fêtes (anniversaires des enfants, obtention d'un statut BPI, fête de l'aïd, etc.).



A l'occasion de l'été, un bus a été affrété pour permettre aux personnes de l'HUDA à l'hôtel de partir une journée à la mer. L'occasion de fuir la chaleur, s'amuser et sortir du quotidien !

Des fêtes de fin d'année ont été organisées sur les trois sites.

A Portes-lès-Valence, une compagnie est venue présenter un spectacle son et lumière de la compagnie Flic Floc qui a rassemblé l'ensemble des habitants de l'hôtel, petits et grands, avec une distribution de cadeaux et chocolats offerts par l'association ACVE. Un moment de bonheur pour petits et grands !



2. L'accompagnement juridique

Chaque service assure l'accompagnement des demandeurs d'asile dans les démarches juridiques, y compris de manière dématérialisée, tout au long de la procédure d'examen de leur demande d'asile, le temps de la procédure Dublin, devant l'OFPRA puis auprès de la CNDA (en cas de recours).

En 2023, l'HUDA a accompagné **106 ménages pendant leur procédure Dublin, 83 ménages pendant la phase OFPRA et 55 ménages en cours de recours CNDA** (attention un ménage peut être concerné par une ou plusieurs de ces phases de la demande d'asile).

	Dublin	OPFRA	CNDA
VAL	23	24	7
PLV	25	24	23
MTL	58	35	25
Total (ménages)	106	83	55

Ils s'assurent de l'accès effectif aux droits des demandeurs d'asile et de leur information régulière relative à l'avancée de leur procédure. Tout professionnel en charge de l'accompagnement juridique bénéficie rapidement d'une formation en interne à la procédure par notre juriste de pôle.

Dublin

En HUDA, les personnes accueillies sont le plus souvent en procédure **Dublin**. La première mission du service est d'expliquer la procédure : rendez-vous à Lyon mensuels à ne pas manquer, possibilité de transfert vers un autre pays européen, attente nécessaire d'environ 9 mois avant de pouvoir éventuellement déposer la demande d'asile (rendez-vous de requalification). Au-delà de la gestion administrative du suivi des rendez-vous et billets de train (qui peuvent être reçu très tardivement), l'équipe accompagne aussi le stress inhérent à l'incertitude et l'attente.

Durant cette période, l'accès aux cours de français est un outil indispensable pour pallier à l'ennui et préparer une éventuelle intégration socio-professionnelle en France en cas d'obtention du statut.



En octobre 2023, les équipes HUDA ont pu bénéficier d'une **formation** plus pointue sur la procédure DUBLIN réalisée par le centre de formation de Forum Réfugiés afin de monter en compétence sur l'accompagnement administratif et juridique des bénéficiaires. Dans la continuité, en 2024 devons se mettre en place des entretiens d'évaluation dit « Dublin ». Cela passera par la construction d'une grille d'entretien inter-HUDA et par l'augmentation du temps d'interprétariat dédié à ce temps d'évaluation. L'objectif est de développer une pratique commune à la singularité des procédures des demandeurs d'asile accueillis en HUDA. Mais aussi de développer notre capacité d'informer au mieux les bénéficiaires de leur droit afin de les rendre plus acteur de leur procédure de demande d'asile et dans leur parcours migratoire.

OFPPRA

Pendant la phase Dublin, le lien qui se crée avec l'équipe est favorable à l'expression de récits de vie et d'exil souvent emprunts de traumatismes difficilement avouables. Ce lien est d'autant plus utile qu'après 9 mois d'attente, le dossier OFPPRA doit être retourné dans un délai de 21 jours avec l'expression des motifs pour lesquels la personne demande l'asile en France.

La personne est ensuite convoquée à Paris et les équipes essaient de préparer celle-ci à un entretien oral qui est souvent vécu comme intimidant.

CNDA

En décembre 2023, les travailleurs sociaux ont visité la CNDA ce qui a permis d'avoir une présentation de son fonctionnement, d'assister à des audiences, d'échanger avec des avocats. Les professionnels ont pu visualiser cette étape importante, du trajet au déroulement de l'audience, pour mieux préparer les personnes.

Pour les personnes qui doivent faire un recours auprès de la CNDA, les référents présentent les différentes possibilités en termes de choix ou d'assignation d'avocats.

Nous avons été informés sur les nouvelles dispositions financières et d'accompagnement dans le cadre de l'ARVI dont peuvent se saisir des familles.

3. L'accompagnement des réfugiés

En 2023, **60 foyers** ont été accompagnés suite à l'obtention de la protection internationale :

- 20 à Valence
- 17 à Portes-lès-Valence
- 26 à Montélimar

Lorsqu'une personne obtient le bénéfice de la protection internationale, l'accompagnement s'accélère et prend un nouvel axe autour du projet de vie de la personne accompagnée, dans la limites des contraintes de sortie de l'hébergement : obtention des récépissés via la nouvelle procédure dématérialisée de l'ANEF, inscription au CIR (contrat d'insertion républicaine), cours de français de l'OFII, accès

aux droits et ressources (RSA), accès à la formation ou à l'emploi, recherche de solution de logement adapté à l'autonomie et la situation de la personne, recherche de modes de gardes le cas échéant.

En 2023, la sortie vers le logement s'est véritablement grippée, en particulier dans l'agglomération de Valence.

Sur le site de **Valence** nous avons accompagné 20 ménages (74 personnes) qui ont obtenu soit la protection subsidiaire soit la protection internationale. L'accès au logement dans la parc social ou privée est freiné par le peu de possibilités pour les réfugiés d'accéder rapidement à un emploi de par le faible niveau de compréhension de français. De ce fait, les revenus des foyers restent faibles et leur ouvre peu de portes. Par ailleurs, les familles de plus de 4 personnes ont peu de proposition de logements disponibles, à partir du T5. L'IML est une possibilité intéressante, sauf pour les familles de plus de 5 personnes qui n'ont pas de solution pour une sortie dans les 6 mois.

Pour les hommes isolés, nous restons également en difficulté pour travailler l'accès à un logement autonome pour plusieurs raisons : peu de revenus ou pas de ressource si moins de 25 ans, peu d'autonomie dans la compréhension du français, peu de disponibilité de studios ou de T2 proposé dans le parc social au regard de leur faible niveau de revenus.

Nous notons aussi une attente de 2 à 3 mois des rendez-vous CIR ce qui freine encore l'accès au cours de français donné par l'IFRA ; le retard dans l'apprentissage du français impacte alors l'accès à l'autonomie des réfugiés.

Il y a eu peu de propositions de sortie en CPH pour les BPI de l'HUDA les moins autonomes. La plupart des réfugiés sur valence dépasse 6 mois de présence de part ces différents freins.

A Portes-lès-Valence, le seul réfugié dont le séjour s'est prolongé au-delà des 6 mois était pourtant en CDI. Il a été très difficile de trouver un logement pour cet homme isolé, les petits logements étant difficiles d'accès. C'est grâce à l'IML (intermédiation locative) du pôle asile du Diaconat qu'une solution a finalement été trouvée.

A Montélimar, l'accès moins tendu au logement social et la proximité de la résidence sociale Adoma de Montélimar favorisent la sortie vers l'hébergement ou le logement.

Un réfugié a commencé sa vie professionnelle en France dans la fabrication de nougats, spécialité de Montélimar.

4. Les personnes déboutées

L'HUDA a accompagné 20 ménages déboutés au moment de leur sortie de l'HUDA, soit 41 personnes.

Lorsque les personnes sont déboutées de leur demande d'asile, elles doivent sortir un mois au maximum après la date de la lecture de la décision de la CNDA.

Elles ne disposent alors plus ni d'un hébergement, ni l'ADA.

Depuis juillet 2023, le 115 n'accueille plus les foyers déboutés de leur demande d'asile, cela produit des sorties sèche des services HUDA.

Néanmoins, pour certaines situations ou au moins un membre de la famille présente une vulnérabilité nous pouvons faire une demande pour un hébergement 115 vers le dispositif du SIAO 26.

de violence.

Du fait de sa spécialisation dans l'accueil de personnes vulnérables, sur critères identiques au 115, l'HUDA de Portes-lès-Valence avait un lien avec la DDETS pour l'orientation des sortants déboutés vers l'hébergement d'urgence, sans passage à la rue. De ce fait, tous les ménages déboutés de 2023 sont sortis vers un hébergement du 115.

Au regard de leur vulnérabilités, 2 foyers de l'HUDA de Valence sur 6 sortants déboutés ont obtenus un hébergement vers le dispositif 115. Les autres personnes ont quitté le service sans solution faisant appel à leur réseau de communauté culturelle ou cultuelle ou vers les associations qui hébergent des personnes déboutées du droit d'asile. Aucun foyer n'a accepté où demandé l'aide au retour volontaire proposé par les services de l'OFII.

V. Les activités bénévoles

1. Les cours de français

Les cours de FLE – français langue étrangère – est une activité fondamentale pour les demandeurs d'asile. Pendant la demande d'asile, ils constituent une activité régulière d'apprentissage dans le quotidien des personnes hébergées et s'ils sont reconnus réfugiés, ils accélèrent l'insertion sociale et professionnelle.

A Montélimar, l'HUDA a établi un partenariat avec l'association Aides, qui effectue des cours de français bénévoles chaque jour ou presque dans les locaux de l'HUDA. Tous les nouveaux arrivants ont la possibilité d'être inscrits à un ou plusieurs cours de français.

A Portes-lès-Valence, 2 bénévoles efficaces proposent des cours de français, orientés sur les besoins quotidiens. Madame, ATSEM de formation, peut s'occuper des petits pendant que les mamans se concentrent sur les cours de Monsieur. En cours d'année, une partie du cours a évolué en groupes de parole thématique. 2 autres bénévoles ont rejoint l'animation de ces cours de FLE durant l'année.

2. L'animation collective et individuelle

A Montélimar, les bénévoles s'attachent à développer des accompagnements individuels très personnalisés, mais aussi des ateliers collectifs tous les jeudis. L'occasion de parler français mais aussi de souder une communauté d'habitants.

D'autres activités sont proposées : des randonnées, des sorties, des ateliers de rénovation de meubles installés dans les logements. Un bénévole accompagne aussi parfois pour des déplacements ceux qui en ont besoin.





A Portes-lès-Valence, chaque mercredi plusieurs adolescents bénéficient de l'aide aux devoirs mais aussi des sorties sportives grâce à un bénévole.

Fin 2023, à l'occasion de l'inauguration du Fust, un concours photo a été organisé pour que les personnes hébergées puissent proposer leur regard de nouvel habitant sur Montélimar. Salariés et bénévoles se sont réunis pour élire les gagnants. Les photos ont ensuite été imprimées pour l'inauguration et décorent désormais les pièces collectives du Fust.



3. La santé

Une infirmière bénévole a rejoint l'équipe des bénévoles de Portes-lès-Valence en 2023. Elle apporte un renfort indispensable en décrochant des rendez-vous médicaux chez des spécialistes ou en réalisant des accompagnements physiques vers l'hôpital ou d'autres centres de soin.

Tout au long de l'année, des bénévoles apportent ponctuellement leur savoir-faire pour améliorer le bien-être des femmes à l'HUDA de Portes-lès-Valence : ostéopathie, soins du corps.

A Montélimar, 2 nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe pour remettre en place des consultations primo-arrivants en apportant leurs compétences de médecin et infirmier.

VI. Perspectives

Depuis sa création, en 2019, l'HUDA n'a fait que se développer mais n'a pas pu s'étoffer d'un **projet d'établissement**. Cela devra se réaliser en 2024, permettant ainsi de construire une ligne commune aux différents sites, un cadre plus précis d'accompagnement et des process formalisés offrant un environnement plus sécurisé pour les hébergés comme pour les professionnels. L'écriture de ce projet d'établissement participera également à la nécessité de stabilisation des équipes sur les différents sites. Dans le même sens, la création d'outils en commun devient une nécessité afin de mieux rendre compte à la fois de manière quantitative et qualitative de l'action quotidienne des équipes en place.

L'HUDA bénéficiera du renforcement de projet du siège du Diaconat et de l'appui de nouvelles ressources support et d'une dynamique de structuration globale.

Au regard du cahier des charges des HUDA, le taux d'encadrement, plus faible que celui alloué au CADA, impose d'engager une véritable dynamique de **recrutement des bénévoles** afin de remédier aux différents freins exposés et surtout de soutenir l'action des équipes dans la prise en compte des vulnérabilités, de proposer des activités pendant les mois d'attente, d'ouverture vers l'extérieur pour préparer l'intégration des futurs réfugiés.

L'animation du vivre-ensemble est un objectif primordial pour favoriser l'expression et baisser les tensions qui peuvent naître entre voisins ou colocataires.

L'amélioration des **conditions d'hébergement** restent une des priorités pour cette année 2024 avec la captation de nouveau logement d'une superficie plus adaptée et si possible moins énergivore, avec la rénovation des chambres de l'HUDA de PLV et l'aménagement des espaces collectifs en particulier les espaces extérieurs afin qu'ils puissent profiter en toute sécurité aux enfants hébergés.

Concernant l'aspect logistique de la domiciliation et donc de la réception du courrier, il a été demandé à l'OFII que **chaque site puisse bénéficier de sa propre domiciliation** afin d'améliorer la gestion du courrier qui est chronophage au regard du peu de temps de secrétariat alloués à cette tâche.

Les équipes ont pour projet de continuer à améliorer l'information et l'accompagnement des personnes en procédure Dublin. Parallèlement, les perspectives de changements induits par la **nouvelle loi Immigration**, l'analyse des besoins et attentes des personnes accueillies dans des procédures de demande d'asile raccourcies alimenteront notre réflexion.

L'accompagnement à la **santé** est un défi permanent et la mise en place de consultations primo-arrivants, voire le développement d'un projet de centre de santé du Diaconat à Montélimar, est très attendu pour combler l'insuffisance des ressources disponibles pour répondre aux besoins d'accès aux soins sur le territoire.

De même, **l'accompagnement des réfugiés** pourrait se renforcer avec le déploiement du dispositif Agir dans la Drôme, lui aussi porté par le Diaconat, à compter de mai 2024. En plus de l'objectif d'insertion des personnes accompagnées, gagner en fluidité dans les parcours permettra d'accueillir davantage de personnes demandeuses d'asile en attente d'une solution d'hébergement.

2023

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ASILE.COM
MISE A L'ABRI Pré-GUDA**

Mirelle DUCARRE

DIACONAT PROTESTANT

97 rue Faventines 26000 VALENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Mise à l'Abri



Table des matières

Introduction	3
I- Présentation du dispositif mise à l'abri Pré-Guda	3
II- Les missions et moyens du dispositif	4
1) Missions et tâches	
2) Les lieux d'hébergement	
3) Véhicules	
III- Les chiffres et constats 2023	7
1) Evolution sur les 3 dernières années	
2) Les vulnérabilités accompagnées	
3) Typologies des foyers	
4) Durée de séjour	
IV- Problématiques rencontrées	11
Conclusion et perspectives 2024.....	12

Introduction

ASILE.COM fait partie du Pôle Asile et Intégration des Réfugiés du Diaconat Protestant.

Cette entité comprend la SPADA 26 (Structure de premier accueil pour demandeurs d'asile) et son dispositif dédié à la mise à l'abri du public demandeurs d'asile présentant des vulnérabilités, ainsi que les trois sites du service d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) : Valence, Portes les Valence et Montélimar.

La SPADA 26 représente une file active pour 2023 d'environ 900 personnes domiciliées et accompagnées dans leur procédure. Cette file active est en augmentation continue depuis 2021.

L'HUDA de Valence héberge 145 personnes en logements diffus sur Valence et Bourg les Valence.

L'HUDA de Portes Les Valence 72 personnes et celui de Montélimar 80 personnes, dans de l'hébergement collectif et diffus.

Le dispositif de mise à l'abri Pré GUDA est intégré à la SPADA dans son fonctionnement au quotidien : les professionnels chargés d'accueil et d'accompagnement de la SPADA repèrent et évaluent les situations de vulnérabilités sans solution d'hébergement. Ils les signalent à leur cheffe de service, qui dirige les deux dispositifs ainsi que l'HUDA de Valence.

I- Présentation du dispositif mise à l'abri Pré-Guda

Les demandeurs d'asile qui se présentent sur la SPADA, font l'objet d'une évaluation de vulnérabilité par l'équipe et la cheffe de service de la SPADA.

En accord avec la DDETS, ces personnes en situation de vulnérabilité peuvent bénéficier d'un hébergement en hôtel dès le premier jour d'enregistrement en tant que demandeurs d'asile domiciliés auprès de la SPADA. Ces demandeurs d'asile sans solution d'hébergement sont dans l'attente de leur passage à la Préfecture de Grenoble et d'une orientation par l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII). De fait, ils ne peuvent bénéficier de l'hébergement d'urgence de droit commun.

Quatre vulnérabilités objectives sont recensées :

- Présence dans le foyer d'un enfant de moins d'un an (de moins de 3 ans en période hivernale).
- Présence dans le foyer d'une femme enceinte de plus de 7 mois.
- Présence dans le foyer d'une personne nécessitant un suivi médical lourd (pathologie médicale physique ou psychologique).
- Femmes victimes de violence.

L'équipe de la SPADA repère en premier lieu les signes de vulnérabilité et oriente la personne si besoin vers l'équipe médicale du Centre De Santé du Diaconat où un bilan de santé est effectué, ainsi qu'un certificat médical le cas échéant.

Ce rendez-vous correspond en général aux premiers jours d'arrivée des personnes sur le territoire français ; elles ne sont pas encore passées au GUDA (Guichet Unique des Demandeurs d'Asile) à la Préfecture de Grenoble.

Tout demandeur d'asile a droit à un bilan médical à son retour du GUDA, qui peut être fait dans notre Centre de Santé. C'est aussi un temps important pour diagnostiquer des vulnérabilités qui n'auraient pas été repérées lors du premier passage à la SPADA, les faire

remonter auprès de l'OFII et préparer les réponses médicales et les demandes d'hébergement appropriées.

L'équipe de la SPADA se charge également d'explicitier les conditions d'hébergement sur le dispositif de mise à l'abri (hôtel, cohabitation, partage des communs) et le fait que c'est une solution temporaire dans l'attente d'un hébergement plus stable et adapté qui pourra être proposé par l'OFII.

Après la validation de la DDETS, nous procédons à l'accueil effective du foyer ou de la personne isolée.

II- Les missions et moyens du dispositif

Le dispositif de mise à l'abri est ouvert 5 jours sur 7 de 9h à 17h, de manière concomitante à la SPADA.

Il permet de mettre à l'abri des demandeurs d'asile selon des critères de vulnérabilité et sans solution d'hébergement dans le Dispositif National d'Accueil (DNA) de l'OFII. Le public est accueilli sur la période pré GUDA et ensuite sur la période post GUDA en attente de son orientation ou d'une décision selon leur procédure de demande d'asile. Les demandeurs d'asile hébergés en pré GUDA, récemment arrivés en France, attendent de percevoir leur Allocation Demandeur d'Asile (ADA) avec un délai d'attente de 45 jours avant l'attribution de cette allocation. Pendant ces 45 jours, la plupart des hébergés sont sans ressources et dans une situation de grande précarité.

L'Accueil et l'accompagnement au quotidien des hébergés est assuré par 1 poste équivalent temps plein (ETP) validé fin décembre 2022. L'année 2023 est marquée par le recrutement d'une professionnelle sur cette mission spécifique de la mise à l'abri.

Pour rappel en 2022, le temps de travail était assuré par deux professionnels à 0.25 ETP chacune sur ce dispositif. Ces professionnels étaient donc sollicités sur le temps de travail affiliés à l'HUDA de Valence pour assurer le suivi de ce dispositif. Ceci au détriment soit de la mise à l'abri soit des situations de l'HUDA de Valence. Il y a toujours un 0.10 ETP qui est budgétiser sur un professionnel de la SPADA pour ce qui est du repérage des situations.

Le recrutement d'une professionnelle à temps complet sur ce dispositif a permis d'assurer :

- Une meilleure réactivité et adaptabilité face aux demandes croissantes
- Une efficacité dans la continuité des accompagnements
- Un temps de présence plus conséquent auprès des personnes accueillies au quotidien sur les différents sites d'hébergements.

1- Missions et tâches :

A la suite de l'accord de la DDETS, la professionnelle assure plusieurs tâches :

- Coordination et recueil des informations sur l'utilisateur auprès de responsable de service et de la SPADA.
- Recherche de la place d'hébergement en lien avec la responsable de la Spada.
- Constitution et mise à disposition d'un kit alimentaire et hygiène.

- Mise en œuvre de l'Accueil effectif de la personne (avec véhicule ou en autonomie selon évaluation et selon la réalité du terrain)
- Mise à disposition d'un kit de vaisselle et de produits d'entretien pour la chambre.
- Orientation vers les associations caritatives.
- Première information sur l'éventuel suivi médical en lien avec le centre de santé ou le centre hospitalier de Valence.
- Complétude et transmission du tableau de suivi hebdomadaire.

Le foyer étant mis à l'abri, l'accompagnement se fait autour de différents axes et se décline ainsi :

- L'adaptation au nouveau contexte de vie soit en collectif à PLV, soit à l'hôtel (donc plus isolé) ;
- La réponse aux besoins primaire et de subsistance du foyer avec orientation vers les associations caritatives ;
- La sollicitation et distribution de dons : denrées alimentaires, lait maternisé et autre nourriture adaptée aux enfants en bas âge ; couches et produits d'hygiène ; matériel pour cuisiner ;
- Complétude du dossier de demande d'AFASE (aide financière au titre de l'aide sociale à l'enfance) ;
- Accompagner vers le repérage des lieux ressources au sein de la ville ;
- Coordination avec le centre de santé pour la constitution du dossier médical à transmettre au médecin conseil de l'OFII afin que les orientations soient décidées de la manière la plus adaptée et la plus rapide ;
- Accompagner vers le soin : centre de santé, hôpital de Valence, infirmier ; S.E.M.I.S.S Croix Rouge.
- Scolarisation des enfants (lorsque la mise à l'abri dépasse 15 jours) ;
- Orientation vers des activités occupationnelles (type bénévoles si la mise à l'abri dure dans le temps).
- Préparation de la sortie via l'orientation OFII ou autre sortie du dispositif comme retour vers le pays d'origine ; relais et passage d'info pour assurer une continuité dans les lieux d'hébergement OFII ;
- Achat des billets de train ;
- Accompagnement sur le volet du dossier de demande d'Asile différents selon le type de procédure (suivi des rdv PRD à Lyon pour les procédures Dublins ; rdv de requalification ; prise du Récit ; préparation OFPRA ; démarches AJ, recours CNDA...)
- Mise à jour des fiches relais et prestations à l'outil « B'Asile » logiciel obligatoire utilisé par la SPADA pour toutes prestations auprès de l'usagers en Spada.

2- Les lieux d'hébergement :

L'Accueil effectif sur la mise à l'abri dépend du nombre de personnes déjà présente sur le dispositif et de la composition familiale du foyer. En lien avec la responsable de service, Il s'agit aussi d'évaluer à minima les capacités d'autonomie de la personne ou du foyer afin de ne pas la mettre en difficulté du point de vue du besoin en termes de santé. Il s'agit aussi de gérer au mieux les places disponibles afin de ne pas créer de surcoût et de dépassement des budgets alloués.

Ainsi l'Accueil se fait soit :

- À l'hôtel Valence Sud sur la commune de Portes lès Valence

Une convention pour 10 places avait été signée avec l'hôtel Valence sud de Portes les Valence en 2022/2023. En octobre 2023, une nouvelle convention a été signée avec l'hôtelier avec 24 lits conventionnés pour le dispositif de mise à l'abri. Ces places correspondent au nombre de lits et les chambres sont composées soit de deux lits simples pour deux personnes du même sexe, soit d'un lit double pour un couple, ou une mère avec enfant, avec la possibilité selon les surfaces de rajouter un lit de bébé. Il y a aussi des chambres quadruples avec 4 lits à disposition : soit 2 lits superposés ; soit lit double et lits superposés pour enfants).

Des espaces communs sont mis à disposition tels que la cuisine et un espace de réfectoire avec de horaires d'utilisation restreintes. Une machine à laver est mise à disposition ainsi qu'un sèche-linge avec la distribution de 2 jetons par semaine par famille.

A l'arrivée sur la mise à l'abri, il est remis au foyer un carnet de dix trajets en bus dans l'attente de percevoir leur allocation demandeurs d'asile. Les transports en commun de la Ville de Portes les Valence se situent à une quinzaine de minutes à pied et selon les problématiques de santé, ils peuvent être complexe pour certains usagers de les utiliser.

L'accueil sur le site de Portes les Valence, permet une proximité et une réactivité pour la professionnelle en poste selon les difficultés repérées. Pour les hébergés, cela ouvre sur du lien social et une solidarité naturelle peut se mettre en place afin de répondre à certains besoins. Pour exemple, un monsieur vieillissant peut compter sur son colocataire afin de l'aider à préparer ses repas.

- Sur différents hôtels dans la ville de Valence ou environs :

Lorsqu'il n'y a plus de place à Valence Sud sur les places conventionnées, nous recherchons une place d'hébergement sur les hôtels de la ville. Nous travaillons avec l'hôtel Cerise, l'hôtel de Lyon et parfois avec un hôtel à Bourg de Péage lorsque les autres sont saturés. Il est privilégié les hôtels à Valence afin que les DA soient proches des transports, de la SPADA et aussi du centre de santé.

L'hébergement sur ces hôtels est moins adapté car les hébergés n'ont pas d'accès à un espace pour cuisiner. Pour cette raison et pour limiter les coûts financiers, dès que cela est possible en termes de disponibilités, nous les transférons sur le site de Valence Sud.

Cette vigilance sur la gestion des places, des lits et la limitation des coûts est une gymnastique quotidienne en fonction des flux et des situations de vulnérabilités. L'adaptation et la réactivité sont les maîtres mots de ce dispositif qui fonctionne dans l'urgence au regard des situations à accompagner.

3- Véhicules :

Le dispositif utilise un véhicule mutualisé qui est mis à disposition pour la SPADA et mise à l'abri ainsi qu'à tout autre service du pôle Asile. A l'hôtel de Valence Sud, il y a deux véhicules réservés à l'HUDA et une logique de mutualisation entre services est mis en place selon les besoins des usagers.

III- Les chiffres et constats 2023

Sur l'année 2023, le dispositif a accueilli 77 foyers pour 195 personnes accueillies, majeurs et mineurs confondus.

Cela représente 10 292 Nuitées (1 personne par nuit) sur 2023 ; soit une augmentation de 34 % par rapport à l'année 2022. Ce chiffre confirme l'augmentation croissante des besoins de mise à l'abri de ce public. Pour rappel en 2022, il était noté une augmentation de 39 % des nuitées par rapport à 2021. Ce chiffre étant lui-même à mettre en corrélation avec un doublement de la file active enregistrée en SPADA entre 2021 et 2023.

En effet, la file active SPADA croît de manière permanente avec 458 personnes domiciliées en 2021, 632 personnes en 2022 et 828 personnes en 2023.

1- Evolution sur les 3 dernières années :

Comparatif du dispositif mise à l'abri sur les 3 dernières années en nuitées

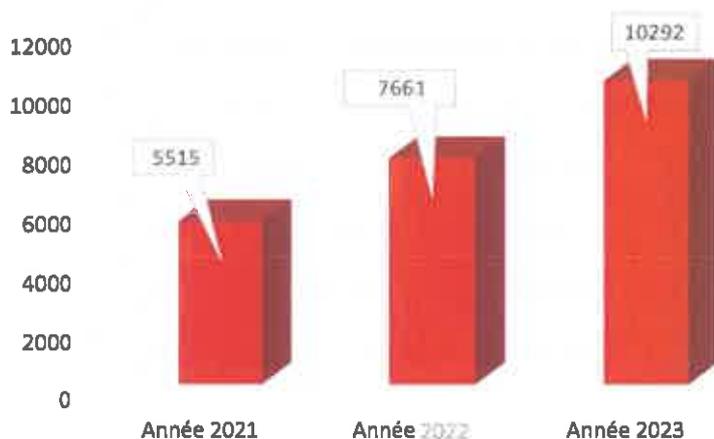
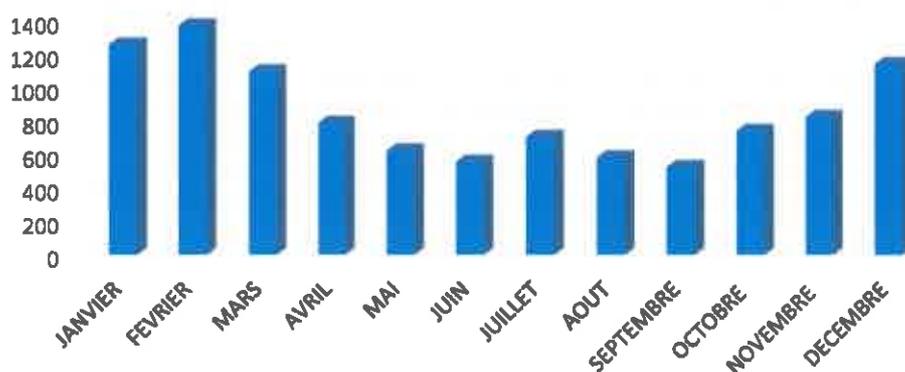


Tableau des présences et fréquentation selon les mois de l'année 2023 :

FREQUENTATION MISE A L'ABRI 2023 (en nuitées)

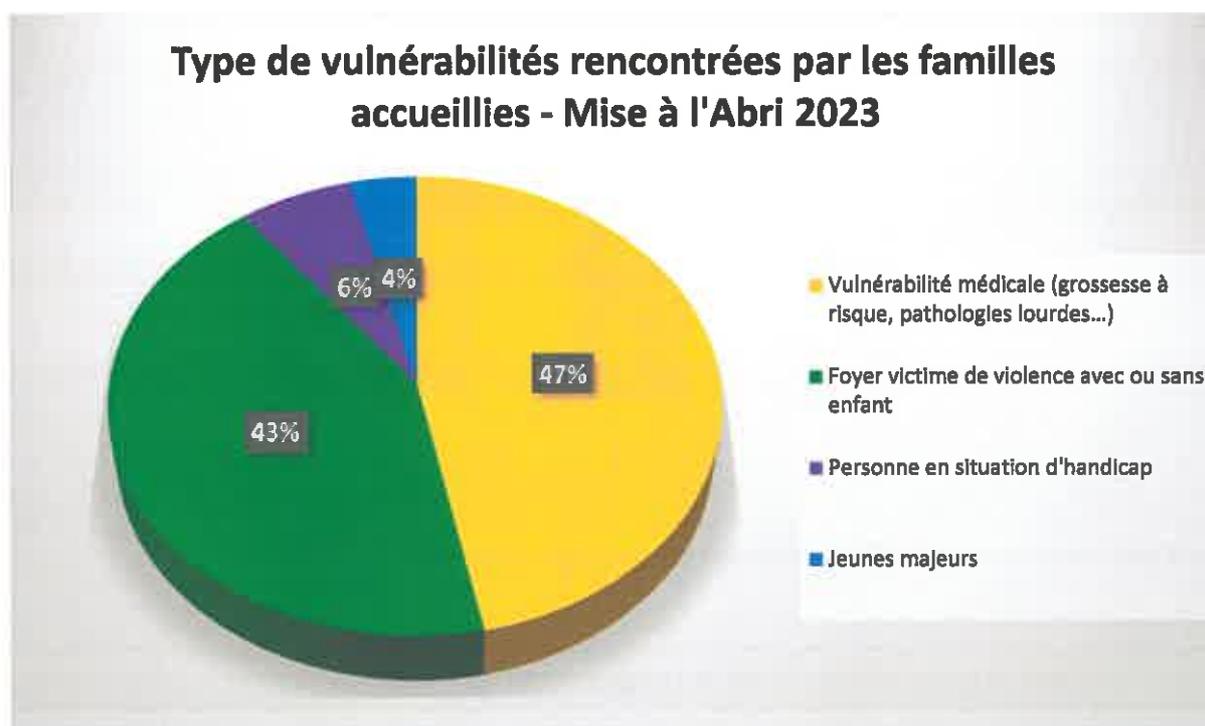


Le plus fort de l'activité se situe sur les périodes hivernales en 2023.

A partir du 13 décembre 2022, toutes les familles avec enfants mineurs ont été hébergées suite à l'instruction du Ministre chargé de la ville et du logement relative à la gestion de la période hivernale et au plan d'urgence « enfants à la rue ». Le plan grand froid avec « 0 enfants à la rue », a concerné l'accueil de 18 foyers ce qui correspond à 51 personnes accueillies dans ce contexte.

2- Les vulnérabilités accompagnées :

Les vulnérabilités des foyers accueillis sur la mise à l'abri se composent ainsi : 47% des foyers sont accueillis car au moins un membre du foyer est atteint de pathologie médicale importante (cancers, diabète, pathologie psychiatrique, grossesse à risque ou pathologique ...) ; 43 % le sont car au moins un membre du foyer est victime de violence avec ou sans enfant ; 6 % sont en situation de handicap ; 4 % sont de jeunes majeurs (18 à 25 ans).



Au regard des pathologies souvent lourdes, la collaboration avec le Centre De Santé du Diaconat Protestant est quasi quotidienne. Pour assurer l'accompagnement physique vers les établissements de soins, nous faisons appel au S.E.M.I.S.S de la Croix Rouge quand il est possible d'anticiper les besoins. Pour certaines situations, les plus lourdes, nous faisons appel à des ambulances privées pour le transport des personnes qui ne sont pas prises en charge par la CPAM ou seulement de manière rétroactive.

Les droits CPAM ne s'ouvrent désormais qu'à partir du troisième mois de présence sur le territoire français, de ce fait le Centre de Santé nous oriente régulièrement vers la PASS de

l'hôpital de Valence afin que les médicaments et autres RDV de suivi médicaux puissent être pris en charge.

Les situations les plus graves avec des traitements lourds et quotidiens nous contraignent à solliciter un cabinet d'infirmiers libéraux dont les frais de passage sont payés par le l'association du Diaconat Protestant jusqu'à l'ouverture des droits d'assurance maladie.

Les femmes victimes de violences sont orientées vers le CIDFF pour qu'elles puissent être accompagnées dans leurs démarches de dépôt de plainte. Nous n'avons pas la possibilité matérielle d'accompagner chacune de manière individuelle auprès des services de police, aussi nous sollicitons parfois des bénévoles de la SPADA. Malgré tout, peu de bénévoles se sentent en capacité d'assurer un tel accompagnement très spécifique et délicat.

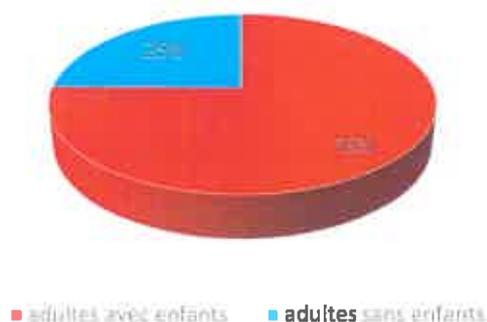
La barrière de la langue et les origines culturelles peuvent représenter un frein ; nous n'avons pas d'heures dédiées à l'intervention d'interprétariat sur ce dispositif. L'accompagnement psychologique de ce public vulnérable peut se réaliser via l'unique praticien présent au centre de santé (psychologue). Nous recherchons toujours des psychologues bénévoles pour assurer cet aspect de l'accompagnement. Les Centres Médico-Psychologiques sollicités pour notre public présentent des listes d'attente très longues ; bien souvent les créneaux se libèrent dans les quatre à cinq mois et le demandeur d'Asile est dans la plupart des cas déjà orientés.

Faire cheminer les personnes victimes de violence ou de traite des êtres humains vers la reconnaissance de leurs droits et la manière dont elles peuvent se protéger est un long chemin. Ceci est un axe à développer pour qu'elles puissent retrouver une sérénité à travers écoute et sécurité. L'impact des violences subies soit dans le pays d'origine, soit sur le parcours migratoire, soit encore sur le territoire français se mesurent à travers la capacité d'agir et les compétences à prendre soin de soi, comme de ses enfants, au quotidien. Certains adultes et / ou enfants montrent des signes d'agitation important avant de parvenir à s'apaiser. Des troubles du comportement et de l'apprentissage sont repérés par le corps enseignant et le temps de scolarisation effective peut être adapté en fonction à la demande des écoles.

3- La typologie des foyers :

En 2023, nous accueillons une majorité de foyers constitués d'un ou plusieurs enfants.

Représentation des familles
Mise à l'Abri 2023

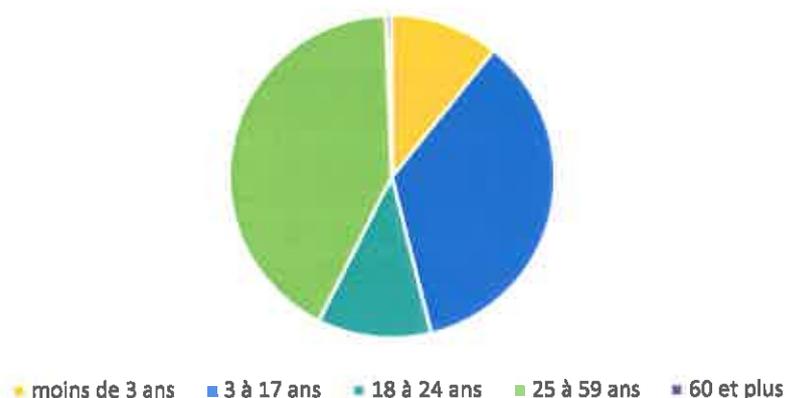


La scolarisation des enfants est assurée vers les écoles de secteur quand la mise à l'abri dépasse plus de 15 jours. Il est important de permettre un quotidien de vie rythmée et structurée afin de favoriser le bien être des parents et des enfants. La souscription de l'assurance « responsabilité civile » pour l'inscription à l'école reste une difficulté au regard des ressources faibles des demandeurs d'asile et de la frilosité des assureurs à s'engager avec eux sans l'appui d'un service hébergeur stable.

Par ailleurs, les ressources mensuelles sont affectées en priorité aux besoins primaires des familles : alimentation, hygiène et vêture, ce qui représentent un frein à l'accès à toute activité extérieure pour les familles avec enfants ou pour les personnes isolées. Ainsi même l'adhésion à certains cours de français où il faut payer un droit d'accès même modeste, n'apparaît pas comme une évidence.

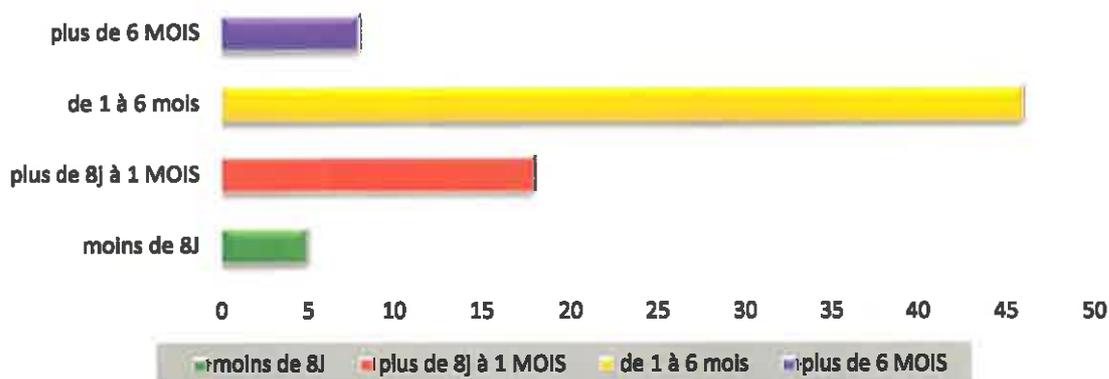
Nous recherchons à étoffer notre équipe de bénévoles pour des cours de français au sein du site de PLV, surtout pour les familles monoparentales qui sont peu mobiles ou contraintes par les horaires des écoles. De plus, nos usagers ne peuvent bénéficier de la cantine scolaire dans les écoles de Portes les Valence : les parents doivent faire 4 allers et retours par jours vers les lieux de scolarité de leurs enfants.

Répartition par âge public accueilli Mise à l'Abri 2023



4- La durée du séjour :

Durée moyenne de séjour des familles - Mise à l'abri 2023



La durée moyenne de séjour d'un foyer se situe à environ 3 à 4 mois sur la mise à l'abri. La rapidité de l'orientation va dépendre des places disponibles dans le DNA selon la composition de la famille, le type de vulnérabilité repéré, mais également la procédure dans laquelle sont classés les demandeurs d'asile. Les procédures Dublin enregistrent les plus longues périodes sans proposition d'hébergement par l'OFII, suite à la saturation des HUDA.

Dans le cadre d'une amélioration du logiciel de suivi DNA, un nouveau module de déclaration de places a été mise en place par l'OFII à compter du 2 novembre 2023. Ce nouveau module systématise la déclaration argumentée des places indisponibles.

Ainsi, nous constatons entre la fin d'année 2023 et ce début d'année 2024, une meilleure réponse aux besoins d'hébergement de la part de l'OFII grâce à une gestion plus fine des disponibilités et des places : les familles sont alors orientées vers des CADA, des HUDA, le CAES 38.

IV- Problématiques rencontrées

La contrainte budgétaire liée à l'activité entraîne une obligation de moduler la composition des chambres à plusieurs reprises tout au long de l'année en fonction de la composition des foyers. De plus, la configuration hôtelière a entraîné des besoins d'adaptation et des travaux afin de proposer aux familles et isolés mis à l'abri des équipements adaptés. Malgré cela, l'espace de vie est limité pour les hébergés, et l'isolement géographique est réel (lié à l'implantation de l'hôtel) : comment dès lors ne pas maintenir les bénéficiaires dépendants de notre disponibilité ?

Le secteur de l'hôtel est peu desservi, voire mal desservi par les transports en commun mettant en évidence la difficile mobilité des mis à l'abri ou leur accès à d'autres aides.

Les bénévoles sont quasi absents de ce dispositif qui en a pourtant cruellement besoin. L'accès aux cours de français leur restreint alors que la barrière de la langue est particulièrement palpable sur ce public hébergé.

Afin de répondre aux premiers besoins alimentaires des demandeurs d'asile, nous avons fait appel à partir du mois d'août 2023 à l'association RRT Globale qui fournit des kits d'alimentation et d'hygiène. Cette aide a permis d'améliorer la qualité de l'accueil en pourvoyant aux besoins de base. Nous ne savons pas si ces dons pourront perdurer dans le temps sur 2024.

La présence de nouveau-nés met en lumière un défaut d'adaptation des chambres, un manque de matériel de puériculture qui permettrait une prise en charge des besoins immédiats des parents.

Les vulnérabilités des mis à l'abri nécessiteraient une meilleure coordination avec les dispositifs de soin de manière globale mais cela nécessite du temps dont le travailleur social ne dispose pas.

La problématique la plus importante reste d'être en capacité de procéder à la mise à l'abri du public 5 jour sur 7 et ce toute l'année. En effet, lors des congés ou autre absence de l'intervenante sociale en poste, c'est le service de la SPADA qui prend le relais pour assurer a minima l'accueil.

Conclusion et perspectives 2024

Depuis sa création, le dispositif de mise à l'abri n'a pas pu s'étoffer d'un règlement de fonctionnement, ni d'un contrat de séjour : cela devra se réaliser en 2024, permettant de repérer et de contractualiser l'accompagnement auprès des hébergés. Un cadre précis d'accompagnement pourra ainsi être formulé, offrant un environnement plus sécurisé pour les mis-à-l'abri comme pour les professionnels.

Il apparaît nécessaire d'engager une véritable dynamique de recrutement des bénévoles afin de remédier aux difficultés de mobilité déjà soulignées, et surtout de soutenir l'action de mise à l'abri dans la prise en compte des vulnérabilités et de l'ouverture vers l'extérieur.

L'ensemble des apprentissages, que ce soit celui des enfants, ou l'acquisition des bases du « français langue d'intégration » (FLI) pour les adultes, nécessiteraient un investissement en temps et en moyens. Ceci permettrait de développer certains accompagnements, aides à l'étude, actions collectives, etc. La période de mise à l'abri permettra alors d'offrir de meilleures conditions de transition dans le parcours de demande d'asile.

Une enveloppe budgétaire complémentaire débloquée par la DETTS en fin d'année 2023, nous a permis de lancer un recrutement à hauteur de 0.80 équivalent temps plein (ETP) venu renforcer l'accompagnement, lors de la période de forte activité.

Ce renfort a permis une présence accrue des travailleurs sociaux sur le site d'hébergement. Cela a permis de réduire les risques de conflits ou des tensions liées à l'hébergement collectif. Une collaboration plus étroite collaboration a aussi été mise en place avec le Centre de Santé. Enfin, un rapprochement notable avec les ACT a permis une prise en charge plus adaptée de situations médicales lourdes. Nous notons également avec ce renfort, une ouverture vers de nouveaux partenariats.

Le renfort a aussi permis une meilleure communication avec la Direction Territoriale de l'OFII ce qui a abouti à de meilleurs délais d'orientation et une durée de séjour raccourcie sur cet hébergement temporaire.

SPADA26

I. Présentation du service

La SPADA est un des 3 services d'Asile.com :

1. La SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile). Dispositif où tout demandeur d'asile doit passer pour demander l'asile et renseigné le recueil de pré-enregistrement avant d'aller déposer les empreintes à la préfecture. Il y sera accompagné jusqu'à ce que l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) l'oriente vers une structure d'hébergement. Beaucoup vont rester sur la SPADA car ils n'obtiendront pas d'orientation, étant donné qu'il n'y a pas assez de places d'hébergement pour tous les demandeurs. C'est principalement le cas des personnes qui sont déboutées ou demandent un réexamen.
2. La Mise à l'abri (hébergement d'urgence comme le 115 pour les demandeurs d'asile en raison de vulnérabilités confirmées), avec une mise à l'hôtel de suite.
3. L'HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile).

II. Contexte 2023 et missions

La SPADA de Valence représente le 1^{er} passage obligé pour tous les demandeurs d'asile de la Drôme afin de préparer le passage à l'enregistrement en préfecture et l'OFII à Grenoble (GUDA).

L'équipe de travailleurs sociaux est appuyée par une secrétaire à temps partiel et une cheffe de service. Une équipe d'une dizaine de bénévoles intervient en support pour certaines missions spécifiques.

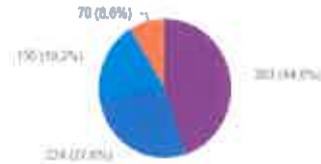
- L'enregistrement de toute nouvelle demande d'asile (Prestation A) et à indiquer à ces personnes comment se rendre à la Préfecture de Grenoble déposer cette demande.
- Le suivi des demandeurs d'asile orientés sur la SPADA, dès leur retour de la Préfecture de Grenoble (Prestation B) avec :
 - La domiciliation, en offrant une adresse postale et le relevé du courrier sur la SPADA. Les usagers sont prévenus, depuis le nouveau logiciel B'Asile, par SMS de l'arrivée d'un courrier. Cela a notamment permis de réguler les appels téléphoniques sur la SPADA.
 - Le suivi administratif et juridique, comprenant notamment le dossier OFPRA à faire dans les 21 jours suivant le retour de la personne avec son récit. Tous les adultes font ce récit (soit les deux parents de la famille). Puis si la réponse est négative, la SPADA aide les personnes à obtenir un avocat commis d'office pour leur recours à la CNDA.
 - Le suivi médicosocial et l'ouverture aux différents droits (PUMA/CMUC). Les personnes sont envoyées vers une permanence médicale de l'accueil du Diaconat pour un bilan primo arrivant avec radio pulmonaires et signalement de vulnérabilité si besoin.
 - Le suivi d'une orientation vers un hébergement. L'OFII va décider d'un hébergement selon ses dispositions. Il va falloir rencontrer la famille, lui proposer et organiser cet acheminement vers une autre structure, généralement en train.
 - L'aide à la scolarisation des enfants et des jeunes. L'équipe se met en lien avec le

Prestation B

SPADA 26

Nombre de personnes reçues dans le mois	PN	FA	REEXAMEN	DUBLIN
813	236	204	98	275
Cumul annuel	cumul annuel	Cumul annuel	Cumul annuel	Cumul annuel
813	236	204	98	275

- Nombre de personnes reçues
- Nombre d'admission Mensura et famille
- Nombre d'admission sans les autres
- Nombre de personnes en charge (DAR)



Courriers enregistrés
8360

Top 5 Pourcentage sur le total des enregistrements dans l'année

Turquie	29,13%
Albanie	20,22%
Arménie	19,76%
Gurie	19,70%
Afghanistan	12,17%

Variation par rapport à l'année précédente (même période)	Aide à la réalisation dossier OPFRA	Personnes sorties de la prise en charge SPADA	Personnes orientées vers un hébergement DNA
17,66 %	433	547	212
Janvier à Décembre 2023	Cumul annuel	Cumul annuel	Cumul annuel
	433	547	212

BPI

SPADA 26

Nombre de personnes reçues dans le mois	Dont nombre de mineurs	Nombre de personnes orientées vers dispositif dédié	Nbr pers ayant bénéficié d'un accom social et admin
114	26	7	174
Cumul annuel	Cumul annuel	Cumul annuel	Cumul annuel
114	26	7	174

Top 5 Pourcentage sur le total des enregistrements dans l'année

Turquie	37,63%
Afghanistan	25,81%
Albanie	12,90%
Syrie	12,90%
Erythrée	10,76%

Evolution depuis 2019
SPADA ● SPADA26

Variation par rapport à l'année précédente (même période)
216,67 %

Janvier à Décembre 2023



IV. Partenaires

La SPADA de Valence peut se reposer sur un réseau dynamique de partenaires de l'agglomération valentinoise pour répondre aux multiples besoins des demandeurs d'asile qui sont en attente d'orientation vers le dispositif national d'accueil ou qui ne bénéficie pas des CMA. Dans ce cadre, des secteurs prioritaires ont été identifiés.

1 Aides d'urgence

Les usagers sont orientés vers les acteurs qui dispensent une aide alimentaire et/ou vestimentaire et/ou des maraudes : les Restos du cœur, la Croix Rouge Française, le Secours Populaire et Défi Valence sont les principales associations partenaires, auxquelles on peut rajouter le CCAS. La SPADA bénéficie également de dispositifs internes au Diaconat Protestant, notamment l'Entraide, accueil de jour répondant aux besoins alimentaires et hygiéniques des demandeurs d'asile.

Sur critères de vulnérabilité, la SPADA oriente les usagers vers le SIAO géré par l'ANEF Vallée du Rhône, pour des hébergements vers Le 115. Le dispositif étant régulièrement saturé, la SPADA recourt à des solutions alternatives portées par Le Foyer du cœur notamment. La SPADA peut également compter sur un réseau de bénévoles du Diaconat Protestant offrant une capacité d'hébergement citoyen.

2 Santé

La demande d'ouverture de droits CSS s'effectuant 3 mois après le passage au GUDA à la CPAM de la Drôme, le partenariat avec la CPAM n'est pas opérationnel pour les usagers pendant une période relativement importante de l'accompagnement.

La SPADA bénéficie de la proximité géographique et institutionnelle avec le Centre de Santé du Diaconat Protestant, atout certain pour les usagers pendant cette période de carence. Ce dispositif est également un réel appui pour les signalements de vulnérabilités envoyés à l'OFII et la complétude des dossiers MEDZO après le retour du GUDA. Le Centre de Santé est mobilisé dans les cas de vulnérabilités médicales graves, qu'elles soient d'ordre physiques ou psychiques, ainsi que pour les personnes victimes de traite des êtres humains et les femmes victimes de violences conjugales ou sexuelles.

Enfin, la SPADA est en partenariat avec le S.E.M.I.S.S Valence de la Croix Rouge Française, notamment leur missions Allier accompagnement social et soins envers les personnes en situation de précarités et / ou d'exclusions.

3 Accès aux droits & services

La SPADA oriente les DA vers le CCAS pour bénéficier des tarifs préférentiels auprès de Citéa (Valence Romans Mobilités).

Les usagers sont également orientés pour une aide financière vers 2 principaux partenaires : le Secours Catholique soutient les usagers financièrement pour des billets de train dans le cadre des rendez-vous GUDA et OFPRA. Ce soutien est uniquement destiné aux usagers en attente du premier versement de l'ADA, ou non éligibles à l'ADA. Le Secours Catholique peut également être ressource pour le financement de traductions assermentées pour les documents officiels des usagers, actes d'état civil principalement.

Les Centres Médicaux-Sociaux du Conseil Départemental de la Drôme au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Enfin, la SPADA a noué deux partenariats avec des institutions bancaires pour l'ouverture de comptes pour ses usagers :

La Banque postale : ouverture livret A pour DA et compte courant pour BPI.
Le Crédit mutuel : ouverture compte courant uniquement pour BPI.

4 Aide juridique

Les usagers sont orientés vers la CIMADE et SOROSA, pour certaines situations complexes et quand les demandes sortent du cadre des prestations SPADA, surtout sur des questions juridiques pointues ou qui nécessitent un temps d'accompagnement incompatible avec les capacités de la SPADA (demande de mise sous tutelle, titres de séjour, suivi de déboutés notamment).

La SPADA travaille majoritairement avec la liste des avocats du barreau de Paris pour les recours CNDA et aussi d'autres avocats pour les dossiers gérés par le Tribunal Administratif de Grenoble.

LA SPADA sollicite également l'association Méda 69. Cette association a pour but de recevoir les DA dont la demande a été rejetée par l'OFPPRA, de procéder à un examen médico-légal et, le cas échéant, d'établir un certificat établissant la compatibilité des séquelles constatées avec les déclarations des requérants.

5 Français Langue Etrangère (FLE)

Plusieurs structures à Valence proposent des cours de français ; les principales sont la Maison des Solidarités MANDELA et Maison pour Tous du Plan. Cependant la SPADA n'est pas en capacité d'assurer une visibilité sur le suivi des cours. Par ailleurs, l'accès financier reste une contrainte pour les usagers de la SPADA, qui priorisent les besoins primaires dans la gestion de leur budget. Face à ce manque de disponibilité, la SPADA a la possibilité d'orienter un nombre limité d'usagers vers les cours dispensés au sein du CADA Vernoux, géré par le Diaconat Protestant.

6 Bilan & Perspectives

La SPADA s'était fixée comme objectif de structurer sa base partenariale en 2023, après une année de « reprise » post-crise sanitaire. Malheureusement cet objectif n'a été que partiellement atteint, pour deux raisons principales : le changement du personnel encadrant (Cheffe de Service) et l'intensification du flux de personnes reçues en SPADA (+18% de personnes reçues en prestation B par rapport à 2022).

Cela s'est traduit par un effort de recensement des partenariats théoriques et actifs, notamment via des rencontres avec les principaux partenaires afin de replacer les mandats, rôles et responsabilités respectifs et d'identifier les modes de coopération, et dans la mesure du possible entrer dans une logique de partenariat conventionné afin d'apporter davantage de garantie à la relation partenariale.

Les secteurs prioritaires restent autour de l'apprentissage du FLE, de l'accès aux droits (CPAM, banques) et d'aide juridique.

Cet effort sera ainsi approfondi en 2024.